



Protocole de rentrée Novembre 2020

Les Mathes

La circulation dans l'école

Entrée dans l'établissement :

- Masques obligatoires pour tout le personnel, **tous les élèves à partir du CP (fournis par les familles)** et les accompagnateurs en intérieur comme en extérieur.
- Prise de température (- de 38°C) pour tous les élèves et tout le personnel. Elle est prise à domicile et non à l'école.
- La désinfection des mains est obligatoire pour tout le personnel et les accompagnateurs. Du gel hydroalcoolique est à disposition à l'entrée de l'établissement.

Entrée/sortie pour les classes maternelles et **la classe de CP-CE1** par le portail principal

Les parents de maternelle peuvent accompagner les enfants jusqu'à la classe.

Entrée/sortie pour les classes de **CE1-CE2, CE2/CM1 et CM1/CM2** par le portail côté médiathèque

Les parents sont priés de rester en dehors de l'école. (sauf si besoin pour prendre contact avec un enseignant)

Les récréations sur 3 espaces dédiés

Distanciation physique

Brassage des groupes

Distanciation physique

- Maternelle : pas de distanciation physique dans un groupe classe
- Élémentaire : distanciation d'un mètre dans les espaces clos quand cela est possible.

Brassage des groupes

La limitation du brassage des groupes est requise.

Récréation

Matin

	Toilettes + lavage des mains	Lavage des mains (savon ou gel)
10h15	CP-CE1	CM1-CM2
10h30	CM1-CM2	CP-CE1
10h45	CE1-CE2	CE2-CM1
11h00	CE2-CM1 et MS-GS	CE1-CE2
11h15	PS-MS	
11h30	MS-GS	
11h45	PS-MS	

Après-midi

	Toilettes + lavage des mains	Lavage des mains (savon ou gel)
14h45	CP-CE1	CM1-CM2
15h00	CM1-CM2 et MS-GS	CP-CE1
15h15	CE1-CE2	CE2-CM1
15h30	CE2-CM1 et MS-GS	CE1-CE2
15h45	PS-MS	
16h15	PS-MS	

Lavage des mains



Lavage des mains : (il peut se faire sans distanciation sociale)

- 30 secondes avec savon et serviette en papier jetable ou gel hydroalcoolique
- A l'arrivée et à la sortie de l'école
- **Avant et après les récréations**
- Après un passage aux toilettes
- Avant et après les repas

Nettoyage des locaux

Ensemble des locaux

Aérer les locaux avant les temps de classe, pendant les récréations et après les temps de classe. (toutes les 2 heures minimum)

Nettoyage des classes :

1 fois par jour

Nettoyage des surfaces communes partagées (poignées de portes...) :
2 fois par jour

Nettoyage avec produit désinfectant des sanitaires:

2 fois par jour

Restauration

Nettoyage avec produit désinfectant des tables et des chaises après le service

Garderie

- De 7h30 à 8h50
- De 16h30 à 19h00

dans le réfectoire
dans la garderie et la classe de CM1-CM2

Pause méridienne

2 services
Dans le restaurant scolaire

Les récréations sur 3 espaces dédiés

Dispositif sanitaire: Informations

Aux élèves

- Education à la santé : les gestes barrières



Aux parents

- Surveillance de la température (- de 38°C)
- Surveillance et communication avec l'école si apparition de symptômes (fièvre, toux, fatigue, perte du goût ou de l'odorat, difficultés respiratoire...) chez l'enfant, chez le personnel de l'école et chez toute autre personne du foyer.
- **Médecin scolaire de secteur : Docteur Fabre : isabelle.fabre@ac-poitiers.fr**

Dispositif sanitaire: en cas de symptômes

Procédure de gestion d'un cas de COVID

Conduite à tenir :

- Isolement immédiat de l'élève avec un masque pour les enfants en âge d'en porter dans une pièce dédiée permettant sa surveillance dans l'attente de son retour à domicile ou de sa prise en charge médicale. Respect impératif des gestes barrière. En cas de doute, contacter un personnel de santé de l'éducation nationale.
- Appel sans délai des parents/responsables légaux pour qu'ils viennent chercher l'élève en respectant les gestes barrière.
- Rappel par le directeur de la procédure à suivre par les parents à savoir : éviter les contacts et consulter le médecin traitant qui décidera de l'opportunité et des modalités de dépistage de l'élève le cas échéant. Un appui du médecin ou de l'infirmier de l'éducation nationale pourra être sollicité si les parents/responsables légaux sont en difficulté pour assurer cette démarche de prise en charge.
- Poursuite stricte des gestes barrière.

L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de l'ARS ou du médecin de l'éducation nationale.

En cas de test positif :

- Information des services académiques qui se rapprochent sans délai des autorités sanitaires, et de la collectivité de rattachement.
- La famille pourra être accompagnée dans l'évaluation du risque de transmission intrafamiliale par les autorités sanitaires pour déterminer quelle est la stratégie d'isolement la plus adaptée compte tenu du contexte.